



Séance du 11 juillet 2018

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20180711-2018-274-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

Délibération N° 2018/274

TRAM T12 EXPRESS ET TRAM T13 EXPRESS

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
POUR L'ACQUISITION DE RAMES DUALIS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France n°2018/168 du 24 avril 2018 ;
- VU** le rapport n°2018/274 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 5 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : attribue à la SNCF une subvention d'un montant maximum de 221,11 millions d'euros courants pour l'acquisition de 34 rames DUALIS pour l'exploitation des lignes Tram T12 Express et Tram T13 Express. Le montant de l'AP relative à cette acquisition sera ajusté lors de la prochaine décision modificative du budget ;

ARTICLE 2 : mandate la Présidente du Syndicat des Transports d'Île-de-France pour imposer que la SNCF fournisse un état de la provenance des principaux composants DUALIS qui sera présenté en Commission des Investissements afin d'apprécier l'origine géographique (France/ UE / hors UE) de la production en valeurs ;

ARTICLE 3 : approuve l'avenant n°1 à la convention de financement pour l'acquisition de rames DUALIS approuvée par le Conseil lors de la séance du 24 avril 2018 ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général du Syndicat des transports d'Île-de-France à signer ledit avenant.

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Valérie PÉCRESSE